Comme s'ils eussent été fiers d'un pareil triomphe, ajoute le cardinal Pacca, les députés firent savoir à Paris par le télégraphe la nouvelle de la victoire remportée par eux sur l'Église romaine. Mais quelle ne fut pas leur surprise quand ils apprirent que l'empereur ne voulait pas accepter ces concessions et ne s'en contentait pas. Il fit plus. Quatre de ces malheureu négociateurs reçurent à Turin l'ordre de retourner

à Savone et d'y prolonger leur séjour, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu de nouvelles et plus importantes concessions.

Puis, brusquement, le mardi 1er octobre, une circulaire du ministre des Cultes parvint à chacun des Pères du Concile, cardinaux et évêques.

Le ministre, Bigot de Préameneu, les priait de de se rendre le lendemain à son palais, à 11 heures du matin. A peine arrivés, il leur lut un papier qu'il tenait à la main, et leur dit que Sa Majesté faisant réflexion à la mauvaise saison qui s'approchait et aux accidents auxquels ils se trouvaient exposés en différant plus longtemps leur retour dans leurs diocèses, et ayant été déjà informée par les députés

envoyés à Savone des bonnes dispositions du Pape et de l'intention où il était d'arranger et de terminer seul avec l'empereur les affaires actuelles, il leur laissait, dès ce moment, pleine liberté de partir pour retourner dans leurs diocèses respectifs, et qu'ils pouvaient aller au bureau des Finances, où les mandats étaient préparés pour leur fournir ce qui était nécessaire au voyage. Le premier qui, à cette annonce (lue d'abord en français, puis répétée en italien), éclata en vifs transports, en battant des mains, fut le cardinal Maury (1).

Ce congé précipité, donné aux prélats dans cette forme odieuse, l'interruption subite du Concile, ne dissimulèrent pas longtemps aux yeux les moins clairvoyants les inquiétudes de Napoléon. Déjà, dans l'hiver de 1811 et au printemps de 1812, il avait commencé les préparatifs de cette mémorable campagne de Russie, qui allait être la réponse de la Providence aux attentats commis contre l'Église et son chef par le conquérant jusqu'alors toujours victorieux.

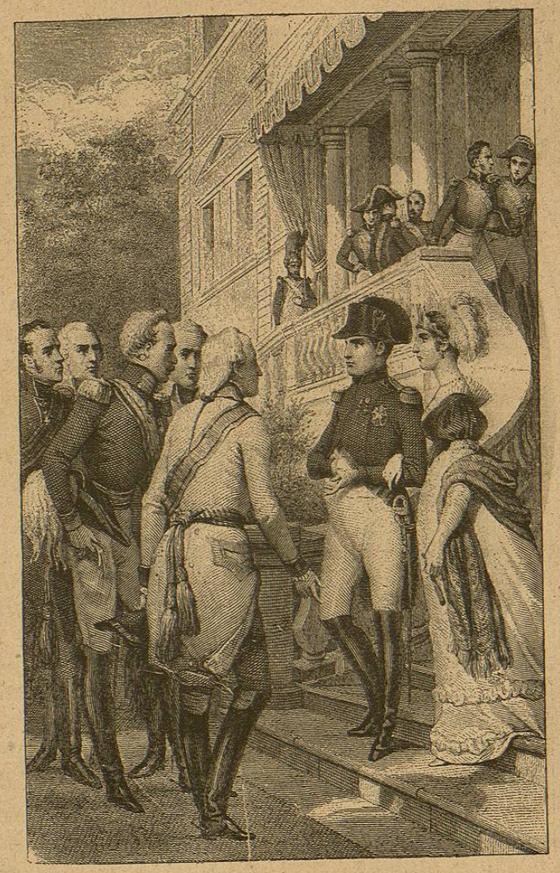
NAPOLÉON A DRESDE

XIX. CAMPAGNE DE RUSSIE — PIE VII TRANSFÉRÉ A FONTAINEBLEAU — INCIDENTS ET FATIGUES DU VOYAGE — ARRIVÉE DE NAPOLÉON A FONTAINEBLEAU, APRÈS LA DÉROUTE DE RUSSIE

Le 9 mai 1812, Napoléon quittait Paris à la tête de la plus belle armée qu'il eût jamais commandée. Au mois de juin, il était à Dresde, capitale de la Saxe, où il avait voulu, pour effrayer le czar de Russie qu'il allait combattre, réunir presque tous les souverains de l'Europe. Il les reçut couvert de son petit chapeau si connu, tandis que toutes ces têtes royales se découvraient devant lui. L'orgueil touchait à la folie. Le châtiment approchait. Un nouvel attentat contre le Pape allait-il combler la mesure?

C'est de Dresde que Napoléon signa l'ordre de transférer de Savone à Fontainebleau le Vicaire de Jésus-Christ.

Le prétexte invoqué était qu'on avait vu des vaisseaux anglais croisant dans la Méditerranée et qui auraient bien pu remettre Pie VII en liberté.

Le 9 juin au soir, cette nouvelle parvint au Pape, qui reçut l'ordre de partir dès le lendemain pour la France. On lui fit changer ses vêtements qui eussent pu le faire reconnaître. Le soir, il arrivait au Mont-Cenis, à l'hospice des religieux de Cîteaux. A Stupini, Mgr Bertazzoli, son aumônier, fut admis à le suivre et désormais ne le quittera plus. Mais comme le Saint-Père était encore au Mont-Cenis, il tomba si gravement malade qu'il fallut lui administrer le Saint-Viatique.

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, p. 780.

Les officiers de l'escorte étaient fort en peine; ils demandèrent au gouvernement de Turin s'ils devaient s'arrêter ou continuer leur route avec leur prisonnier. Il fut répondu qu'il fallait exécuter les ordres et repartir incessamment. Le cortège se remit donc en route le 14, et l'on ne s'arrêta ni le jour ni la nuit.

Le 20 juin à minuit, le saint vieillard arrivait à Fontaibleau. Sous prétexte qu'il

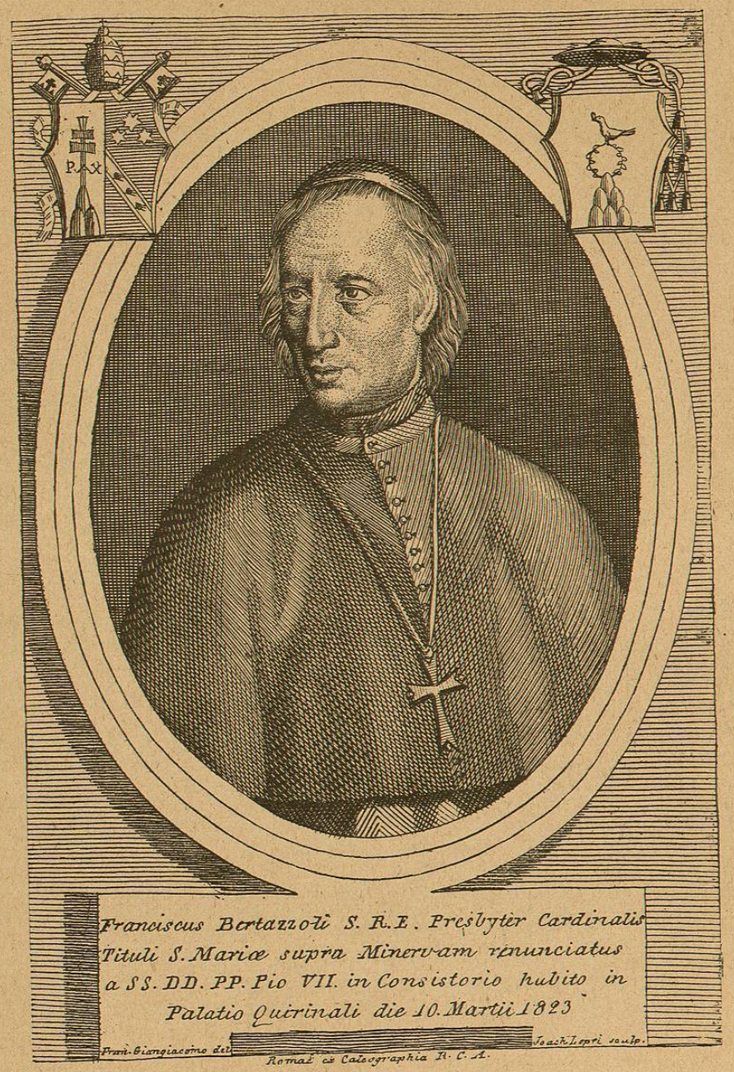

n'avait pas reçu d'ordre de Paris, le gardien du château refusa de le recevoir et le conduisit dans une maison voisine. L'ordre vint enfin et le Pape fut introduit dans le château qui allait être pour lui une prison aussi étroitement gardée que celle de Savone (1).

Les fatigues occasionnées par un voyage si rapide et dans la saison brûlante l'avaient

(1) Le concierge du château s'appelait Gosselin, et nous recevons (mars 1898) de M. l'abbé Lemercier, curé de Gonfreville (Manche), d'intéressants détails sur ce personnage et sur un fauteuil ayant, disait-il, servi à Pie VII pendant toute sa captivité.

Napoléon avait fait préparer pour son prisonnier quelques appartements richement meublés : « Eh quoi! s'écria le Pape, un prisonnier a-t-il donc besoin

accablé à ce point qu'il dut s'aliter, en arrivant, pour plusieurs semaines (1).

Quand il fut assez reposé, un nouveau système fut employé pour vaincre son énergie. Des cardinaux, de ceux qu'on appelait les *rouges*, des évêques, vinrent le voir, mais n'étaient admis que les prélats agréables à l'empereur. Quant aux autres, ils étaient systématiquement écartés, et l'on sait que les cardinaux *noirs* avaient tous été internés l'année précédente dans diverses villes dont ils ne pouvaient s'éloigner.

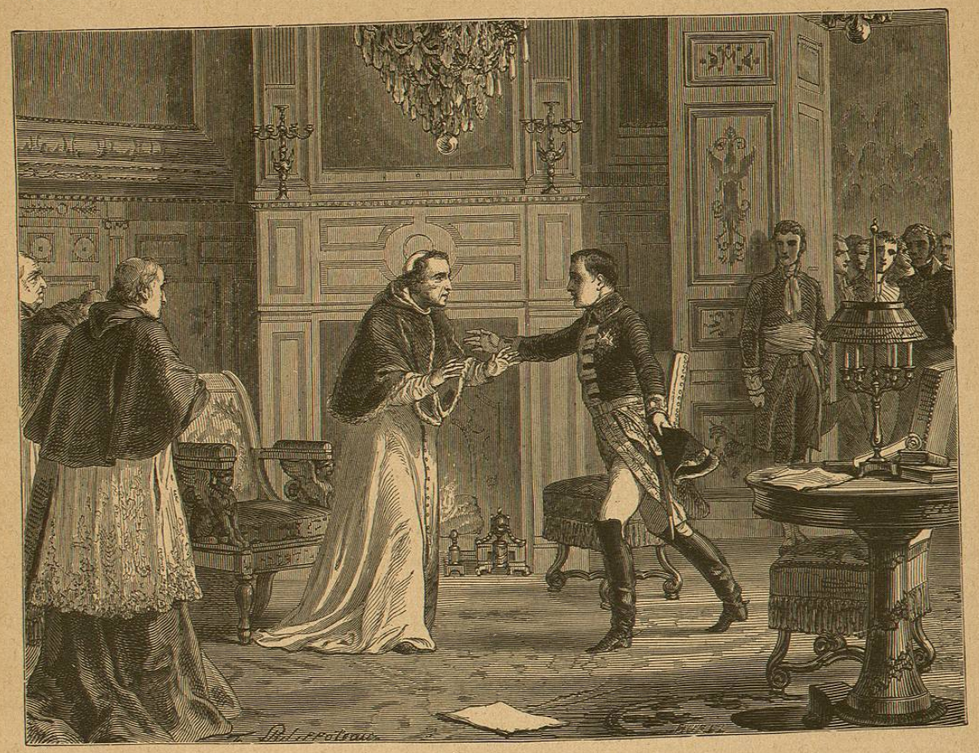

NAPOLÉON EMBRASSANT LE PAPE (Tableau de PHILIPPOTEAUX.)

Tous ces visiteurs montraient au Pape l'état affligeant de l'Église de France : « Nous craignons, disaient-ils, que si ces luttes se prolongent, elles n'entraînent le relâchement

de ce luxe et de ces fauteuils couverts de velours? Je me contenterai bien d'un fauteuil de paille! » Les officiers chargés de surveiller Pie VII avaient aussi l'ordre d'exécuter certains de ses désirs; celui-ci ne leur parut pas dépasser leurs pouvoirs, et l'on apporta un fauteuil de paille, très ordinaire, n'ayant pour ornement qu'une planche sculptée en éventail qui relie par derrière les deux bras de ce siège modeste. Pie VII n'en voulut pas d'autre pendant tout son séjour à Fontainebleau.

Ce fauteuil se trouvait encore dans la chambre du Pape quelques mois après son départ. Lorsque le gouverneur du château se présenta pour faire l'inventaire du mobilier, il aperçut le pauvre siège dont l'aspect contrastait avec tout le reste : « Qu'est-ce que ce fauteuil? dit-il tout en colère. — C'est celui dont se servait le Pape quand il était ici, reprit timidement M. Gosselin. — Ce n'est pas sa place; qu'on l'enlève; il déshonore l'appartement! — Si Monseigneur le permet, je le transporterai dans ma loge, reprit le portier. — Faites! mais surtout qu'il disparaisse dès aujourd'hui! »

M. Gosselin emporta le fauteuil. Plus tard, par testament, il le transmit comme une relique à sa sœur, Mlle Gosselin, qui habitait Pérou, diocèse de Coutances. En 1846, se sentant vieillir, Mlle Gosselin offrit à son tour le fauteuil à sa nièce, Mlle Lecomte, qui se mariait avec M. Marie, agent-voyer à Périers. Celui-ci mourut à Granville, en 1891. A cette époque, le fauteuil fut donné à M. l'abbé Lemercier qui, devenu curé de Gonfreville, ne s'en sert, nous dit-il, qu'à l'église, et encorea ux jours des plus grandes solennités.

(1) *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, ch. Ier.

des liens qui attachent notre pays au centre de l'unité; un schisme peut éclater; de plus d'un côté on y pousse l'empereur. »

« Au reste, Très Saint-Père, ajoutaient ces conseillers timides, combien de cardinaux, d'évêques et de prêtres sont comme Votre Sainteté traînés de prison en prison! Nous ne voyons un terme à tous nos maux que dans la réconciliation entre le Pape et l'empereur!..... »

Ces raisonnements auraient fait impression sur tout le monde, conclut ici le cardinal Pacca, mais on devine combien cette impression devait être plus forte sur un vieillard, séquestré du monde entier, éloigné de ses conseillers véritables, abreuvé d'outrages et affaibli dans son corps et dans son esprit.

Parmi tous les prélats qui eurent à cette époque une influence fâcheuse sur les déterminations du Pape, on a toujours mis au premier rang Mgr Duvoisin, évêque de Nantes, que nous avons déjà vu deux fois à Savone.

XX. ENTRETIENS SECRETS DU PAPE ET DE L'EMPEREUR — LE CONCORDAT DE 1813 — LES CARDINAUX *noirs* REMIS EN LIBERTÉ — REGRETS DU PAPE — SA LETTRE DE RÉTRACTATION

Il y avait cinq mois que le Pontife vivait dans son isolement, quand, soudain, le 18 janvier 1813 au soir, Napoléon, qui était revenu depuis quelques jours de Russie, se présenta à Fontainebleau. Courant vers le Pape, l'empereur le serra dans ses bras, lui donna un baiser au visage et le combla de marques d'amitié. Puis, durant cinq jours, des conférences eurent lieu entre l'auguste prisonnier et Napoléon. On n'a jamais su exactement ce qui s'y passa; on a parlé de sévices exercés sur le Saint-Père; mais Pie VII, interrogé sur ce fait, répondait que l'empereur lui avait parlé avec hauteur et mépris, jusqu'à le traiter d'ignorant en matières ecclésiastiques, mais il niait toujours que l'empereur se fût porté à des voies de fait contre sa personne.

Enfin, le 25 janvier, tandis que ce vieillard de soixante et onze ans, poussé à bout par son adversaire, n'ayant près de lui personne de qui il pût recevoir un conseil utile, accablé comme nous l'avons dit, et n'ayant plus guère que la force d'apposer son nom, l'empereur lui présenta un papier au bas duquel le Pontife mit en effet sa signature et que Napoléon s'empressa de signer à son tour et d'emporter, promettant de n'en parler à personne.

Par ce traité, Pie VII consentait à rester en France et abandonnait la souveraineté de Rome; les cardinaux et les évêques emprisonnés recouvraient leur liberté et l'institution canonique était, à son défaut et après six mois, donnée par le métropolitain.

Tel est ce fameux Concordat de 1813, concession regrettable obtenue par la violence, qui causa à Napoléon un triomphe passager et au Pontife un regret si amer.

Craignant que le Pape ne se rétractât, Napoléon, au mépris de ses engagements, rendit publics les articles du traité et les fit lire solennellement au Sénat par l'archi-chancelier de l'empire, Cambacérès.

Quant à Pie VII, sa douleur fut immense; pendant plusieurs jours, il s'abstint de célébrer la messe. A mesure que les cardinaux fidèles, di Pietro, Pacca, Gabrielli, della Somaglia et surtout Consalvi arrivaient à Fontainebleau, Pie VII leur demandait de lui donner par écrit leur sentiment sur les divers articles du Concordat nouveau. L'avis des cardinaux que nous venons de nommer fut que le Pape devait lui-même, par une lettre écrite de sa main, déclarer à l'empereur nul et de nulle valeur un Concordat arraché par la fraude et la violence.

Une difficulté se dressait. Pie VII écrivait avec beaucoup de peine; il lui fallait plusieurs jours pour écrire cette lettre de sa main, et comme il ne voulait exposer personne à la colère de l'empereur, il ne savait comment soustraire son papier aux investigations de son entourage?

Or, la surveillance exercée sur le Pape à Fontainebleau était telle, que chaque jour, pendant qu'il célébrait la messe, une visite

minutieuse de ses papiers était faite par ordre du ministre. Consalvi et di Pietro surent tourner la difficulté; chaque fois ils emportaient la feuille, qu'ils consignaient chez le cardinal Pignatelli, et celui-ci la faisait reporter par une main sûre le lendemain; le Pontife pouvait ainsi continuer son travail. Il fallut plusieurs jours pour l'achever.

Vu son importance, nous en donnons ici le texte en son entier (1).

LETTRE DE PIE VII A L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Sire,

Quelque pénible que soit pour Notre cœur l'aveu que Nous devons faire à votre Majesté et le déplaisir qu'il pourra lui causer, la crainte des jugements de Dieu, dont Notre âge avancé et le dépérissement de Nos forces Nous approchent chaque jour, doit Nous rendre supérieur à toute autre considération et à toutes les inquiétudes que Nous éprouvons dans ce moment.

Commandé par Nos devoirs, et plein de cette franchise qui convient à Notre dignité et à Notre ministère, Nous déclarons à Votre Majesté que depuis le 25 janvier, jour où Nous signâmes les articles qui devaient servir de base au traité dont il était question, les plus grands remords et le plus vif repentir ont déchiré Notre âme. Elle n'a plus ni paix, ni repos. Nous avons reconnu, et une continuelle et profonde méditation Nous a fait chaque jour reconnaître davantage l'erreur, dans laquelle Nous ont entraîné le désir de terminer le plus tôt possible, d'une manière stable, les affaires de l'Église et celui de complaire à Votre Majesté. Une seule pensée modérait un peu Notre affliction; c'est que le mal que Nous avions fait à l'Église, par cette souscription, pouvait se réparer dans l'acte d'un arrangement définitif.

Mais Notre douleur s'est excessivement accrue lorsqu'à Notre grande surprise, et contre ce qui avait été convenu entre Votre Majesté et Nous, Nous avons vu publier, sous le titre de Concordat, ces mêmes articles qui n'étaient que les bases d'un arrangement futur.

Profondément affligé du scandale que Nous avons donné à l'Église (car la publication lui a fait connaître le contenu de ces articles), et convaincu de la nécessité de le réparer, Nous avons, différé, vous le savez, avec la plus grande peine, de manifester Nos sentiments et Nos réclamations pour ne rien précipiter dans une affaire de cette importance.

Sachant que dans peu Nous aurions auprès de Nous le Sacré-Collège, qui est Notre conseil, Nous avions résolu de l'attendre et de le consulter, pour Nous aider de ses lumières, et ensuite Nous déterminer, non pas sur ce que Nous Nous reconnaissions obligé de faire, pour corriger ce que Nous avions fait, ni (et Dieu en est témoin) sur ce que Nous avions entièrement arrêté dès les premiers moments; mais sur le choix de la meilleure manière d'exécuter Notre résolution.

Nous n'avons pas cru pouvoir en trouver une qui fût plus conforme au respect que Nous professons pour Votre Majesté que celle de recourir à elle-même et de lui adresser cette lettre; Nous venons donc, en présence de ce Dieu, devant qui bientôt Nous devons rendre compte de l'usage, qu'en qualité de son Vicaire, Nous aurons fait de l'autorité qu'il Nous a confiée pour le gouvernement de son Église, déclarer à Votre Majesté, dans toute la sincérité apostolique, que Notre conscience Nous oppose des obstacles insurmontables pour l'exécution des différents articles que Nous avons signés; car, à Notre grande douleur et confusion, Nous reconnaissons que Nous userions de Notre pouvoir, non pour l'édification, mais pour la destruction, si Nous exécutions ce que Nous avions inconsidérément promis dans lesdits articles. Cependant, Nous ne l'avions fait par aucune mauvaise intention, Dieu Nous en est témoin; mais par fragilité humaine et comme cendre et poussière.

Nous dirons à Votre Majesté, à l'occasion de cet écrit signé de Notre main, ce que disait Notre prédécesseur Pascal II dans un cas pareil, au sujet d'un écrit qu'il avait signé lui-même, et qui contenait, en faveur de Henri V, une concession que sa conscience lui reprochait. Voici ses paroles :

Nous reconnaissons que cet écrit est vicieux: aussi Nous le déclarons vicieux et mal fait, et comme tel, avec l'aide du Seigneur, Nous voulons qu'il soit réformé, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église, ni aucun préjudice pour Notre âme.

Nous reconnaissons quelques-uns de ces articles susceptibles d'être corrigés par une rédaction différente et par quelques modifications et changements; mais, en même temps, Nous en reconnaissons d'autres pour intrinséquement mauvais, comme étant contraires à la justice et au régime de l'Église, établie par Notre-Seigneur-Jésus-Christ, et conséquemment inexécutables et incapables de subsister.

Comment, par exemple, pourrions-Nous jamais commettre l'extrême injustice de priver de leurs sièges, sans aucune raison canonique, tant de vénérables évêques auxquels on n'aurait à reprocher que d'avoir exécuté Nos intentions? Comment, sans aucun motif canonique, prononcer l'abolition de leurs sièges?

Votre Majesté se rappellera sans doute le cri général qui s'éleva dans l'Europe et dans la France

(1) Nous empruntons ce texte aux *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 131-140.